République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

A L. DACCE TERRE

Arrondissement de BASSE-TERRE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2018

Date

Service

AVR. 28/03/2018

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents

17

Absents

06

(Dont Procuration) 06 L'An Deux Mille Dix-huit, le Jeudi 05 Avril, à neuf heures (09H00), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 2<sup>ème</sup> session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par lui, le 28 mars 2018.

REPRÉSENTÉS: Mme Louisiane DEGLAS (ayant donné procuration à Mme Justina FAVORINUS) - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL (ayant donné procuration à M. Jean-Louis FRANCISQUE) - M. Jean-Philippe NOËL (ayant donné procuration à M. Philippe RENIER) - M. François EDAU (ayant donné procuration à M. Claude MAGLOIRE) - Mme Laurence LAROCHELLE (ayant donné procuration à Mme Dany MARCIN) - Mme Laurence CHRISTOPHE (ayant donné procuration à M. Jimmy FAUSTA) ......(06)

ABSENTS: Mme Ninette SAINTE-LUCE - Mme Lucie LAROCHELLE - Mme Annick BARTHEL - Mme Chantal MACHARES - M. Jean-Luc LIBER - M. José JULAN......(06)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, M. Renaud RENIER a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

10

Vote à l'unanimité

Pour: 23

Contre: 00

Abstention: 00

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture

26 AYR. 2018

La Publication et/ou la notification du:

26 AVR. 2018

# VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES COMMUNALES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2018

## **DISPOSITIF DECISIONNEL**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'état 1259 COM (1) de notification des taux d'imposition, établi le 21 mars 2018 par Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques indiquant les bases prévisionnelles de 2018;
- Vu le projet de Budget Primitif de l'exercice 2018 présenté par Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

.../...



.../...

### **DÉCIDE**

#### Article 1:

De Fixer les taux des taxes directes locales en 2018 de la manière suivante :

Nature des impôts	Pour mémoire taux votés en 2016	Bases d'imposition notifiées	Taux votés par le CM	Produits correspondants
Taxe d'habitation	19,35%	6 992 000	19,35 %	1 352 952
Foncier bâti	21,04%	6 641 000	21,04 %	1 397 266
Foncier non bâti	84,51%	84 100	84.51 %	71 073
			TOTAL	2 821 291

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée <u>dans un délai de deux mois</u> à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre

Pour extrait certifié conforme, Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE